

**Tableau 2. La circulation de la propriété et l'impôt progressif**

**Impôt progressif sur la propriété** (financement de la dotation en capital (héritage pour tous) versée à chaque jeune adulte)

Multiple du patrimoine moyen	Impôt annuel sur la propriété (taux effectif d'imposition)	Impôt sur les successions (taux effectif d'imposition)
0,5	0,1%	5%
2	1%	20%
5	2%	50%
10	5%	60%
100	10%	70%
1000	60%	80%
10000	90%	90%

**Impôt progressif sur le revenu** (financement du revenu de base, de la garantie d'emploi et de l'Etat social et écologique)

Multiple du revenu moyen	Taux effectif d'imposition (y compris cotisations sociales et carte carbone)
0,5	10%
2	40%
5	50%
10	60%
100	70%
1000	80%
10000	90%

**Lecture.** Le système fiscal proposé comprend un impôt progressif sur la propriété (impôt annuel et impôt successoral) finançant une dotation en capital (héritage pour tous) à chaque jeune adulte et un impôt progressif sur le revenu (y compris cotisations sociales et carte individuelle sur les émissions carbone) finançant le revenu de base et l'Etat social et écologique (santé, éducation, retraites, chômage, énergie, etc.). Ce système de circulation de propriété est l'un des éléments constitutifs du socialisme participatif, avec le partage des droits de vote entre salariés et actionnaires dans les entreprises. Note. Dans l'exemple donné ici, l'impôt progressif sur la propriété prélève environ 5% du revenu national (4% pour l'impôt annuel et 1% pour l'impôt successoral, le tout permettant de financer une dotation en capital équivalente à 60% du patrimoine moyen versée à 25 ans) et l'impôt progressif sur le revenu environ 45% du revenu national (permettant de financer un système de revenu de base et de garantie d'emploi, à hauteur de 5% du revenu national, et l'Etat social et écologique à hauteur de 40% du revenu national). Sources: voir [piketty.pse.ens.fr/egalite](http://piketty.pse.ens.fr/egalite)